

Tarifs de rémunération des arbitres qui ne sont pas inscrits sur la liste prévue à l'article 77 du Code du travail

En vigueur du
1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026
Mise à jour le 1^{er} septembre 2025

**Ministère
du Travail**

Québec 

Table des matières

Liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique.....	1
Tarifs de rémunération des groupements d'arbitres	14

Liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique

1. [BRAULT, Serge](#)
2. [CLÉMENT, Jean-Guy](#)
3. [CORBEIL, Jean Alain](#)
4. [CORRIVEAU, Alain](#)
5. [CÔTÉ, André C.](#)
6. [COURTEMANCHE, Louis B.](#)
7. [DESJARDINS, Denis](#)
8. [FERLAND, Gilles](#)
9. [FLAGEOLE, Pierre](#)
10. [FORTIER, DIANE](#)
11. [HARDY, Robert](#)
12. [ST-LAURENT, Pierre](#)
13. [TOUSIGNANT, Lyse](#)
14. [Service d'arbitrage accéléré inc.](#)

Serge Brault

100, rue de Gaspé, bureau 503
Verdun (Québec) H3E 1E5

sbrault@adjudex.com
www.adjudex.com

Bureau : 514 739-0616

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 490 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 735 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 245 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau en sus d'une journée d'audience, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,89 \$/km

Jean-Guy Clément

Case postale 180
Saint-Hippolyte (Québec) J8A 3P4

jeanguyclement0@gmail.com

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Bureau : 1 800 363-5678
Cellulaire : 450 563-5003
Télécopieur : 450 565-8321

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 400 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 7 heures au taux horaire déclaré
- Frais inhérents à l'arbitrage : 600 \$ dans tous les dossiers plus 50 \$ par journée d'audience supplémentaire à celles prévues
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 200 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,80 \$/km

Jean Alain Corbeil

2004, rue Saint-Laurent, suite 302
Montréal (Québec) H2X 2T2

Cellulaire : 514 409-0549

j.a.corbeil.arbitre@gmail.com

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 350 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 500 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 200 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en sus des heures d'audience prévues.
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Alain Corriveau

50, rue St-Zéphirin, bureau 106
Victoriaville (Québec) G6P 9P9

Bureau : 819 752 6172
Cellulaire : 514 717-2948

darleyplace@gmail.com

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 310 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 465 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 155 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

André C. Côté

2050, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 506
Québec (Québec) G1V 2K8

Bureau : 418 864-7425
Cellulaire : 418 717-4425

accote@videotron.ca

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 335 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 350 \$ dans tous les dossiers + 30 \$ par journée additionnelle
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

Louis B. Courtemanche

3125, Jean-Brillant
Montréal (Québec) H3T 1N7

Bureau : 514 738-2000
Télécopieur : 514 738-8898

lbcourtemanche@gmail.com

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 395 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 595 \$ dans tous les dossiers incluant 12 lettres, appels ou courriels, le supplément étant facturé au taux horaire ci-dessus
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 300 \$/heure, (soit 0.5 h au taux horaire déclaré) si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en sus des heures prévues.
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, frais réels pour déplacement par un autre moyen de transport.

Denis Desjardins

27, rue Bouillon
Lac-au-Saumon (Québec) G0J 1M0

arbitredesjardins@gmail.com

Adjointe : madame France Berthelot

Bureau : 418 778-2120
Secrétariat : 450 218-6191
Cellulaire : 418 330-0427
Télécopieur : 450 218-6192

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 310 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 465 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 155 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,80 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Gilles Ferland

195, chemin de la Côte-Ste-Catherine, app. 706
Montréal (Québec) H2V 2B1
gifer@videotron.ca

Bureau : 514 419-0586
Cellulaire : 438 395-7204
Télécopieur : 514 419-0591

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 320 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 480 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 160 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 30 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,80 \$/km

Pierre Flageole

136, rue de Dublin
Bromont (Québec) J2L 3M6

Bureau : 514 702-4327

pierre.flageole@gmail.com

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 280 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure, temps réel moins une heure
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, premier 100 kilomètres gratuits

Diane Fortier

45, Place Charles-LeMoine, bureau 102
Longueuil (Québec) J4K 5G5

Cellulaire : 514 912-7173
Bureau : 450 442-1684

dianefortier@bureauavocats.ca

Adjointe : dianefortierarbitre@bureauavocats.ca

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 350 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 525 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 175 \$/heure si déplacement en dehors des heures de celles prévues pour l'audience
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,80 \$/km

Robert Hardy

19, 1^{re} Avenue Est
Portneuf (Québec) G0A 2Y0

roberthardyportneuf@gmail.com

Bureau : 418 286-3069
Télécopieur : 418 286-3917
Cellulaire : 418 580-5244

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 285 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 150 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré incluant les frais inhérents si plus de 30 jours avant la date de l'audience
 - 3 heures au taux horaire déclaré incluant les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 5 heures au taux horaire déclaré incluant les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km, temps réel
- Frais de repas : 17 \$ pour le déjeuner, 27 \$ pour le dîner, 40 \$ pour le souper
- Frais d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,50 \$/km

Pierre St-Laurent

291, rue Sainte-Ursule
Rimouski (Québec) G5L 3B5

pierre009@telus.net

Bureau et résidence : 418 722-9645
Cellulaire : 418 750-5111

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 3 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- Frais inhérents à l'arbitrage : 175 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 140 \$ si plus de 30 jours avant la date de l'audience
 - 420 \$ si 30 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 90 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)
- Frais de transport : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)

Lyse Tousignant

250, rue Grande Allée Ouest, bureau 1010
Québec (Québec) G1R 2H4

Bureau : 450 923-0139

lysetousignant@gmail.com

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 350 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 500 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1,5 heures au taux horaire déclaré si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 2,5 heures au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 3,5 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 5,5 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 7,5 heures au taux horaire déclaré de 2 à 10 jours avant la date de l'audience
 - 9 heures au taux horaire déclaré si 1 jour ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 175 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 30 km du bureau, en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,80 \$/km et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Tarifs de rémunération des groupements d'arbitres

Sous réserve des conditions fixées à l'article 16 du [Règlement sur la rémunération des arbitres](#), un arbitre membre d'un groupement d'arbitres peut, lorsqu'il agit dans le cadre d'un dossier qui lui est soumis par ce groupement, réclamer une rémunération forfaitaire prévue au tarif du groupement. Le groupement d'arbitres doit alors produire une déclaration de tarif de rémunération.

Les tarifs de rémunération des groupements d'arbitres répondants aux conditions prévues au règlement apparaissent dans la présente section.

[Retour à la table des matières](#)

Service d'arbitrage accéléré inc.

1217, avenue Bernard Ouest, bureau 101
Outremont (Québec) H2V 1V7

secretariat@arbitragesaa.com

Téléphone : 450 443-6609
Sans frais : 1 877 443-6609
Télécopieur : 855 799-3227

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 345 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée additionnelle d'audience est fixée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 517,50 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 165 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km ou à l'intérieur du temps normal d'audience (9h à 17h) et si le déplacement s'effectue la veille ou le lendemain de l'audience, une allocation d'une demi-journée est réclamée
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km si déplacement en voiture et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

